



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

Poitiers, le 02/05/22

Service Prévention des Risques
et Animation Territoriale

Le Directeur Départemental des Territoires

à

**l'attention des habitants et propriétaires
situés dans la zone d'étude de la révision
du plan de Prévention des Risques de
Mouvements de Terrain prescrit sur la
commune de Montmorillon**

Objet : révision du plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain de la commune de Montmorillon liés aux effondrements et affaissements de cavités souterraines, aux glissements de terrain et aux chutes de blocs.

Madame, Monsieur,

La commune de Montmorillon possède un Plan d'Exposition aux Risques naturels (PER) approuvé le 25 juillet 1994 et valant Plan de Prévention des Risques Naturel (PPRN). Ce dossier régit l'occupation et l'utilisation du sol face aux phénomènes d'inondations et de mouvements de terrain prévisibles sur son territoire.

Cependant, ce document ancien n'intègre pas toutes les problématiques de mouvements de terrain pouvant être rencontrées. Les phénomènes d'effondrements liés à la présence de cavités souterraines ne sont ainsi pas pris en compte comme ils le devraient. Pour ces raisons, la préfecture de la Vienne a prescrit la révision du PER de Montmorillon en séparant les volets inondations et mouvements de terrain, pour le remplacer par deux nouveaux documents distincts :

- Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ;
- Plan de Prévention des Risques de Mouvements de terrain (PPRMT).

Ces deux dossiers respecteront les doctrines actuelles de caractérisation et de réglementation des phénomènes naturels, ce qui permettra d'appliquer sur le territoire communal une politique de gestion des phénomènes naturels mieux adaptée aux problématiques rencontrées.

Ce courrier d'information concerne le Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain.

La révision du PER a été prescrite par arrêté préfectoral le 18 novembre 2021 (arrêté n°2021-DDT-679). L'Unité Risques Majeurs et Crises de la Direction départementale de la Vienne est chargée de son pilotage. Elle a confié sa réalisation au bureau d'études Alp'Géorisques. Sa durée de réalisation est estimée à environ 26 mois.

Le Plan de Prévention des Risques de Mouvements de terrain porte sur les effondrements et les affaissements liés à la présence de cavités souterraines, les glissements de terrain et les chutes de blocs. L'étude nécessite un travail de prospection de terrain, pour s'approprier le territoire, et d'enquête, pour recenser les cavités souterraines présentes sur la commune et les phénomènes de mouvements de terrain connus. Dans ce cadre, le bureau d'études Alp'Géorisques se déplace-

Affaire suivie par : Marie-Dominique PALIN

Mél : ddt-spr-rmc@vienne.gouv.fr

Tél : 05 49 54 77 57

Réf : 2022/L.22_115

20 rue de la Providence BP 80523 – 86020 POITIERS cedex - www.vienne.gouv.fr

ra sur la commune pour effectuer des observations de terrain et dresser une cartographie des phénomènes naturels.

Afin d'orienter et de faciliter ce travail d'inventaire et de prospection, nous vous remercions de bien vouloir compléter et de nous retourner le questionnaire que vous trouverez ci-joint. Ce questionnaire peut également être renseigné directement en ligne ou être téléchargé en vous rendant sur le site internet des services de l'Etat dans la Vienne :

lien complet :

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques-majeurs/Les-risques-naturels/Les-plans-de-prevention-des-risques-naturels-PPRN/Le-Plan-de-Prevention-des-Risques-mouvements-de-terrain-de-Montmorillon>

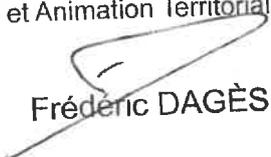
Nous vous remercions pour votre contribution et pour l'aide que vous pourrez nous apporter dans l'élaboration de ce nouveau Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain de votre commune. Nous vous remercions également pour l'accueil favorable que vous voudrez bien réserver aux personnes travaillant sur ce projet, en leur communiquant les informations en votre possession et en les autorisant à pénétrer sur votre propriété.

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, nous vous invitons à contacter la direction Départementale des Territoires de la Vienne, service prévention des risques et animation territoriale à l'adresse suivante : ddt-spr-rmc@vienne.gouv.fr

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée

Pour le Directeur Départemental des Territoires

Le Chef de Service
Prévention des Risques
et Animation Territoriale


Frédéric DAGÈS